

## **PIECES PREALABLES NECESSAIRES - DOSSIER DE SUCCESSION -**

### **ETAT CIVIL**

- Pièces d'état civil (photocopies de carte d'identité, de carte de séjour, de carte d'invalidité...) des héritiers et légataires.
- Livret(s) de famille du défunt, des héritiers et légataires.
- Extrait des actes de naissance du défunt, de son conjoint, des héritiers et légataires datant de moins de 3 mois.
- Extrait des actes de mariage du défunt, des héritiers et légataires mariés datant de moins de 3 mois.
- Extrait de l'acte de décès du défunt.
- Contrat de mariage, éventuel modificatif et/ou changement de régime matrimonial du défunt, des héritiers et légataires.
- Contrat de PACS du défunt, des héritiers et légataires.
- Note d'état civil (profession, téléphone, adresse postale et e-mail des héritiers et légataires).
- Jugements de séparation de corps ou de divorce concernant tant le défunt que les héritiers et légataires.
- Si mineur ou majeur sous mesure de protection juridique : ordonnance du juge aux affaires familiales, du juge des tutelles ou du juge des contentieux de la protection et certificat de non-recours pour la nomination du tuteur, curateur ou titulaire de l'habilitation familiale.
- Jugement d'adoption.

### **DISPOSITIONS A CAUSE DE MORT**

- Donation entre époux (ou donation au dernier vivant) signée du défunt.
- Testament établi par le défunt, ou nom et adresse de la personne qui en serait le dépositaire.
- Interrogation du fichier central des dispositions de dernières volontés.

### **DONATIONS ANTERIEURES**

- Donations en avancement d'hoirie ou en avancement de part successorale.
- Donations par préciput et hors part ou hors part successorale.
- Déclarations de don manuel ou de don exceptionnel.
- Constitutions de dot.

### **REPRISES ET RECOMPENSES**

- Donations ou successions recueillies par le défunt pendant le mariage.
- Donations ou successions recueillies par le conjoint du défunt pendant le mariage.
- Ventes de biens propres ayant appartenu au défunt.
- Ventes de biens propres ayant appartenu au conjoint du défunt.
- Acquisitions avec déclaration d'emploi ou de remplacement.

- Travaux effectués sur un bien propre et financés par la communauté.
- Travaux effectués sur un bien propre et financés par le conjoint.
- Travaux effectués sur un bien propre et financés par le défunt.

## PATRIMOINE

### **- ACTIF**

#### **. Renseignements sur les actifs bancaires :**

- Liste des banques françaises et étrangères dans lesquelles le défunt et son conjoint commun en biens avaient des comptes.
- Livrets et relevés bancaires.
- Relevés d'identité bancaire et/ou postale.
- Bons de capitalisation.
- Parts de SCPI.
- Coffres-forts.

#### **. Renseignements sur d'autres actifs divers :**

- Tous documents concernant les retraites et pensions servies au défunt ou à son conjoint.
- Tous renseignements ou documents concernant des créances (salaires, loyers, reconnaissance de dette, créance sur succession, jugement d'un procès gagné, etc...).
- Cartes grises de tous véhicules (moto, voiture, caravane, bateau, etc..., sauf véhicule en leasing).
- Contrats d'assurance-vie souscrits par le défunt ou son conjoint.
- Actes relatifs aux sociétés dans lesquelles le défunt et/ou son conjoint sont associés (pacte d'associé, statuts à jour, RCS, caisse, attestation du montant du compte courant d'associé, dernier bilan, dernier PV d'AG, engagement fiscal de conservation de parts ou actions, etc...).
- Bijoux, œuvres d'art, objets de collection et documents de haute valeur artistique ou historique (inventaire et police d'assurance).
- Lingots et pièces d'or.
- Monnaie cryptée (Bitcoins...).

#### **. Renseignements relatifs à un fonds de commerce, un fonds artisanal, une entreprise commerciale, une exploitation agricole ou une profession libérale en France ou à l'étranger (consulter l'expert-comptable éventuellement) :**

- Acte d'achat.
- Extrait K ou K-bis.
- Numéro d'immatriculation à l'INSEE.
- Etat des nantissements.
- Déclaration de TVA.
- Polices d'assurances.
- Bail des locaux.
- Chiffres d'affaires et bénéfices commerciaux des trois dernières années.
- Contrats d'exploitation ou de mise en location-gérance.

- Inventaire du matériel ou du cheptel vif ou mort.
- Inventaire des marchandises avec leur valeur au jour du décès.
- Estimation des stocks.
- Brevets et marques.
- Primes.
- Clientèle civile.

**. Renseignements sur les biens immobiliers :**

- Liste des biens immobiliers possédés par le défunt (même en indivision) en France ou à l'étranger (maison, appartement, local commercial, forêts, terres agricoles, etc...).
- Titres de propriété (vente, donation, donation-partage, attestation de propriété, partage, échange, licitation, PV d'aménagement foncier agricole et forestier, PV d'adjudication, etc...)
- Titre établissant une servitude.
- Matrice cadastrale et modèle 1.
- Plan et/ou plan cadastral.
- Certificat d'urbanisme.
- Baux et renseignements sur les locations consenties.
- Dernière quittance de prime d'assurance des immeubles.
- Renseignements sur la construction (Permis de construire, Déclaration d'achèvement des travaux, Certificat de conformité, etc...).
- Nom et adresse du syndic.
- Etat Hors Formalité, Fiche immeuble, Fiche personnelle de propriétaire.
- Règlement de copropriété.
- Dernier procès-verbal d'assemblée générale des copropriétaires.

**- PASSIF**

- Factures diverses dues au jour du décès (eau, gaz, électricité, téléphone, etc...).
- Frais de dernière maladie.
- Frais funéraires.
- Emprunts (crédit consommation, prêt bancaire ou familial) : Nom des organismes, contrat, échéancier et éventuelle garantie par assurance décès-invalidité.
- Dernier avis d'imposition sur le revenu (IRPP).
- Déclaration impôt sur la fortune immobilière (IFI) ou anciennement impôt de solidarité sur la fortune (ISF).
- Taxes foncières (TF).
- Taxe d'habitation (TH).
- CSG, CRDS.
- Notification de redressement fiscal ou URSSAF.
- Salaires dus pour l'emploi d'un salarié à domicile.
- Loyers dus.
- Engagement de caution.
- Prestation compensatoire, pension alimentaire.
- Tous renseignements sur les secours dont aurait pu bénéficier le défunt au titre de l'Aide sociale, ou Fonds national de solidarité.

## **- EXONERATIONS FISCALES**

*Merci de préciser si à votre connaissance certains biens composant l'actif de la succession font l'objet d'une exonération partielle ou totale de droits de mutation à titre gratuit quelconque.*